|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L’ÉDUCATION** | | |
| Titre du cours : | Sigle : | Groupe : |
| Mode d’enseignement :  Présentiel  Non-présentiel | Nombre de crédits : | Trimestre : |
| Horaire du cours : | | |



|  |  |
| --- | --- |
| **Ressource enseignante**[Recommandations de l’OQLF en matière de féminisation](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4015#question1) | |
| Nom : | Coordonnées : |
| Disponibilités : | |

|  |
| --- |
| **Le Département des sciences de l’éducation reconnait que ses activités se tiennent sur des terres faisant partie**  **des territoires traditionnels non cédés de la nation Anishinabeg Omàmiwininiwak (nation algonquine).** |

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, ligne

Description générée automatiquement

|  |
| --- |
| **Tolérance ZÉRO en matière de violence à caractère sexuel** |
| Le Bureau d’intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) a pour mission d’accueillir, soutenir et guider toute personne vivant une situation de harcèlement, de discrimination ou de violence à caractère sexuel. Le BIPH oriente ses actions afin de prévenir les violences à caractère sexuel pour que nous puissions étudier, travailler et nous épanouir dans un milieu sain et sécuritaire.  Vous vivez ou êtes une personne témoin d’une situation de violence à caractère sexuel ? Vous êtes une personne membre de la communauté étudiante ou une personne membre du personnel, autant à Gatineau qu’à Ripon et Saint-Jérôme, l’équipe du BIPH est là pour vous, sans jugement et en toute confidentialité.  Ensemble, participons à une culture de respect.  Pour de plus amples renseignements consultez [UQO.ca/biph](https://uqo.ca/biph) ou écrivez-nous au [Biph@uqo.ca](mailto:Biph@uqo.ca) |

|  |  |
| --- | --- |
| **Description officielle**   * Les objectifs, le contenu et le ou les préalables du cours sont disponibles sur le site Web de l’UQO ([banque de cours](https://etudier.uqo.ca/cours)) | |
| Objectifs  Contenu  Préalable(s) | |
| **Compétences professionnelles visées [**[**Lien vers le référentiel**](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/devenir-enseignant/referentiel_competences_professionnelles_profession_enseignante.pdf)**]** | |
|  | C1 Agir en tant que médiatrice ou médiateur d’éléments de culture |
|  | C2 Maitriser la langue d’enseignement |
|  | C3 Planifier les situations d’enseignement et d’apprentissage |
|  | C4 Mettre en œuvre les situations d’enseignement et d’apprentissage |
|  | C5 Évaluer les apprentissages |
|  | C6 Gérer le fonctionnement du groupe-classe |
|  | C7 Tenir compte de l’hétérogénéité des élèves |
|  | C8 Soutenir le plaisir d’apprendre |
|  | C9 S’impliquer activement au sein de l’équipe-école |
|  | C10 Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté |
|  | C11 S’engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession |
|  | C12 Mobiliser le numérique |
|  | C13 Agir en accord avec les principes éthiques de la profession |
|  | C15 Valoriser et promouvoir les savoirs, la vision du monde, la culture et l’histoire des Autochtones  (Conseil en éducation des premières nations : <https://cepn-fnec.ca/competence-15/>) |
| Les stagiaires doivent faire preuve de respect à propos des milieux d’accueil. Les propos tenus lors de témoignages pendant les cours, les séminaires, les stages et les activités universitaires sont confidentiels. L’anonymat des personnes impliquées doit être préservé en tout temps. Lors de sessions de stages étalés en blocs, la planification des moments d’évaluation doit tenir compte des contraintes du stage et doit être planifiée en collaboration entre les acteurs impliqués (ressources enseignantes et responsables pédagogiques des stages). *UQO-DSE-19-206-1506* | |

|  |
| --- |
| **Finalités éducatives et profil de sortie des étudiants et des étudiantes du Département des sciences de l’éducation**  ***(****UQO-DSE-24-276-2231)* |
| Les cours, les approches pédagogiques et l’organisation des contenus sont élaborés afin d’atteindre sept finalités éducatives. Ces finalités sont portées par des savoirs, savoir-faire et savoir-être qui constituent le profil de sortie souhaité au terme de la formation.   1. **Développement et exercice de la pensée et du jugement critiques qui se manifestent notamment :**  * par son recours critique à la recherche scientifique comme outil de développement professionnel ; * par sa capacité à identifier des situations d’oppressions ou d’injustices et à agir pour les transformer ; * par la sélection et l’organisation des savoirs, notamment disciplinaires, pédagogiques et d’expériences d’autres professionnels de l’éducation.  1. **Épanouissement et conscientisation individuels et collectifs qui se manifestent notamment :**  * par son engagement envers l’apprentissage et le développement des personnes apprenantes ; * par ses habiletés relationnelles et sa sensibilité à soi-même et à l’autre ; * par sa capacité à mettre en place des conditions favorables aux apprentissages et au développement.  1. **Rigueur éthique et intellectuelle qui se manifeste notamment :**  * par sa maitrise des savoirs dans son champ d’études ; * par sa mobilisation des savoirs et leur mise en action, notamment en réalisant le potentiel des technologies ; * par sa volonté à s’approprier les écrits scientifiques et professionnels, notamment en vue de développer sa puissance d’agir ; * par la formulation d’attentes élevées et réalistes envers chaque personne apprenante ; * par son éthique professionnelle qui respecte les règles qui encadrent sa profession.  1. **Développement d’une identité professionnelle réfléchie qui se manifeste notamment :**  * par sa réflexion avant, pendant et après sa pratique ; * par sa capacité à arrimer la théorie, la pratique et la formation ; * par ses innovations, ses expérimentations, ses prises de risques responsables et sa puissance d’agir ; * par sa capacité à identifier des problématiques du milieu et à y apporter certaines solutions.  1. **Engagement et responsabilité sociale et professionnelle qui se manifestent notamment :**  * par son engagement dans son développement professionnel continu, notamment à travers des démarches collectives et interprofessionnelles ; * par son engagement social et envers la collectivité ; * par sa capacité à rendre compte et à justifier ses pratiques professionnelles ; * par son intérêt à prendre connaissance de la recherche en éducation ; * par sa volonté de s’informer et de prendre position de façon réfléchie à l’égard de divers débats sociaux et enjeux qui touchent l’éducation.  1. **Reconnaissance des diversités (culturelle, humaine, pratiques de collaborations orientées, etc.) orientées vers la justice sociale qui se manifestent notamment :**  * par son ouverture sur le monde et sa capacité à la rendre manifeste dans ses activités professionnelles ; * par sa connaissance et son intérêt pour les diversités culturelle et humaine, notamment par la promotion de valeurs anti-racistes et anti-oppressives ; * par sa capacité à transformer ou adapter sa pratique ; * par sa sensibilité en lien avec les rapports sociaux et ses habiletés à collaborer avec diverses personnes impliquées en éducation issues d’une diversité de milieux ; * par des pratiques démocratiques dans différents espaces éducatifs, y compris en salle de classe.  1. **Développement et valorisation de la santé psychologique et du bienêtre qui se manifestent notamment :**  * par sa prise de conscience et sa préoccupation pour sa santé psychologique et son bienêtre cognitif, émotionnel et professionnel (ex. : gestion des émotions, du stress, de l’anxiété, développement de la résilience, de la bienveillance, etc.) ; * par sa sensibilité aux conditions favorisant la santé psychologique et le bienêtre des personnes apprenantes, de même que de ses collègues ; * par sa capacité à mobiliser et à mettre en œuvre diverses stratégies contribuant à la santé psychologique et au bienêtre individuels et collectifs ; * par sa volonté à identifier des conditions de travail et d’apprentissage globalement favorables à la santé psycholo­gique et au bienêtre, puis à contribuer à la mise en œuvre de ces conditions ; * par sa volonté à développer sa puissance d’agir dans et sur sa situation afin d’être en mesure de la transformer en collaboration avec les autres personnes impliquées en éducation. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs généraux** | | | | |
|  | | | | |
| **Objectifs spécifiques ou indicateurs du développement des compétences** | | | | |
|  | | | | |
| **Contenu détaillé et calendrier**   * Il n’y a aucun cours durant la semaine d’études. Les dates de la semaine d’études sont disponibles sur le [calendrier universitaire](https://uqo.ca/etudiants/etudier-l-uqo/calendriers-universitaires). * S’il y a lieu, inscrire si la séance se tiendra en mode synchrone ou asynchrone. | | | | |
|  | | | | |
| **Formules pédagogiques** | | | | |
|  | | | | |
| **Évaluation**   * Les étudiants.es doivent respecter les [normes de présentation des travaux écrits](https://uqo.ca/docs/9303). * Afin de prévenir le plagiat, les étudiants.es sont invités.es à écouter cette [capsule vidéo](http://www.youtube.com/watch?v=aS6d49FEwPs) ou à suivre l’autoformation suivante : [« Entre guillemets ».](https://formation.uqo.ca/) | | | | |
| **Modalités d’évaluation :** [Politique d’évaluation des apprentissages du DSE](http://uqo.ca/docs/10227)  Certains retards dans la remise de travaux peuvent être provoqués par des évènements imprévisibles (maladie ou décès d’un proche, par exemple); lorsqu’il n’y a pas de motif justifié, et que la ressource enseignante souhaite appliquer une pénalité, le département considère qu’un maximum de 20% ou un cran peut être retranché par jour de retard et être inscrit dans le plan de cours pour la remise de travaux. | | | | |
| **Opérationnalisation des normes relatives à la langue française écrite et orale**   * La ressource enseignante doit indiquer si elle choisit d’appliquer les points de pourcentage, les crans ou les deux dans le cadre de son cours. | | | | |
| Ce cours de : | 1re et2eannées | sera évalué à l’aide de : | | Points de pourcentage |
|  | 3e année |  | | Crans |
|  | 4e année |  | |  |
| **Normes relatives à la qualité de la langue française** | | | | |
| Au DSE, 20 % de la note doit être attribué à la qualité de la langue **pour chaque production écrite** des étudiantes et des étudiants de 1re et 2e années, 25 % pour les étudiantes et les étudiants de 3e année et 30 % pour les étudiantes et les étudiants de 4e année du premier cycle. Dans le cas où un cours est offert à des étudiantes et à des étudiants de cohortes différentes (ex. : 3e et 4e années), la règle est appliquée en fonction du trimestre d’appartenance de ce cours dans le programme.  Par ailleurs, dans le cas des cours suivants, dont la compétence 2 est prioritaire et considérant l’atteinte des objectifs poursuivis, 50 % de la note pourra être attribué à la qualité de la langue en 1reannée et 100 % pour les années subséquentes et les cycles supérieurs :   * + DID-1893, DID-2123, DID-2163, DID-2003, DID-2023, DID-2033 ;   + FRA-1353, FRA-1223, FRA-1253, FRA-1243, FRA-1383, FRA-5023, ENS-6243, ENS-6253, SPO-6143.   La politique du français écrit est opérationnalisée comme suit :  **Utilisation de points :**   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **Moyenne d’erreurs par page (*X*)** | **Points à soustraire**  (1re et 2e années) | **Points à soustraire**  (3e année) | **Points à soustraire**  (4e année) | |  | Aucun | Aucun | Aucun | |  | - 5 % | - 5 % | - 5 % | |  | - 10 % | - 10 % | - 10 % | |  | - 15 % | - 15 % | - 15 % | |  | - 20 % | - 20 % | - 20 % | |  |  | - 25 % | - 25 % | |  |  |  | - 30 % |   **Utilisation de crans (A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, etc.) :**   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **Moyenne d’erreurs par page (*X*)** | **Points à soustraire**  (1re et 2e années) | **Points à soustraire**  (3e année) | **Points à soustraire**  (4e année) | |  | Aucun | Aucun | Aucun | |  | 1 | 1 | 1 | |  | 2 | 2 | 2 | |  | 4 | 4 | 4 | |  | 5 | 5 | 5 | |  |  | 6 | 6 | |  |  |  | 7 |   Une page contient environ 350 mots.  Par erreur, nous entendons l’orthographe, la syntaxe, la ponctuation, le vocabulaire et la grammaire. Une même erreur d’orthographe ou de vocabulaire qui est répétée doit être comptabilisée une seule fois, tandis qu’une même erreur gram­maticale, à chacune des occurrences. Dans le cas d’erreurs en cascade (ex. : *une* autobus a été *accidentée*), elles doivent être comptabilisées une seule fois.  Dans le cadre d’un cours ou d’un stage avec la mention « succès ou échec », l’ensemble des productions écrites (travaux) de l’étudiante ou l’étudiant ne doivent pas excéder en moyenne : 7 erreurs par page en 1re et 2e années, 6 erreurs par page en 3e année et 4 erreurs par page en 4e année et aux cycles supérieurs.  Lorsqu’il s’agit d’une évaluation en classe permettant l’utilisation d’outils d’aide linguistique (dictionnaire, conjugueur, etc.), 0,5 point par erreur doit être retranché du total de points attribués à cette évaluation, conformément aux pourcentages prévus au premier paragraphe de ladite politique, sans égard à la moyenne d’erreurs par page (ex. : pour une évaluation valant 20 %, une étudiante ou un étudiant qui a 18/20 et fait trois erreurs de français obtient finalement 16,5/20).  Lorsqu’il s’agit d’une évaluation en classe sans outils d’aide linguistique (dictionnaire, conjugueur, etc.), 0,25 point par erreur doit être retranché du total de points attribués à cette évaluation, conformément aux pourcentages prévus au premier paragraphe de ladite politique, sans égard à la moyenne d’erreurs par page (ex. : pour une évaluation valant 20 %, une étudiante ou un étudiant qui a 18/20 et fait trois erreurs de français obtient finalement 17,25/20). | | | | |
| **Service pour les étudiants.es en situation de handicap - SESH** | | | | |
| Le [SESH](https://uqo.ca/handicap/nous-joindre) offre des services et des accommodements visant à réduire les effets des obstacles sur l’apprentissage des étu­diantes et des étudiants qui sont aux prises avec une ou plusieurs des conditions suivantes, sans s’y restreindre : une défi­cience auditive ou surdité, une déficience visuelle ou cécité, un traumatisme crânien, un trouble d’apprentissage (TA), un trouble du déficit de l’attention/hyperactivité (TDAH), un trouble de la parole et du langage, un trouble de santé chronique, un trouble de santé mentale, un trouble sensorimoteur et locomoteur, et un trouble du spectre de l’autisme. Si vous présentez l’une ou l’autre de ces conditions et éprouvez des difficultés à suivre vos cours et que des mesures d’appui ou des accom­modements s’imposent (adaptation physique, accommodements pour les examens, système FM pour malentendants, etc.), vous devez alors faire connaitre votre situation au SESH le plus tôt possible. | | | | |
| **Campus de Gatineau**  Pavillon Lucien-Brault, local B-0170 Téléphone : 819 595 3900 poste 1685 ou poste 1688 Courriel : [examen.sae@uqo.ca](mailto:examen.sae@uqo.ca) | | | **Campus de Saint-Jérôme**  Campus de Saint-Jérôme, local J-0300 Téléphone : 450 530-7616 poste 4017 Courriel : [seshsj@uqo.ca](mailto:seshsj@uqo.ca) | |
| **Politique d’évaluation des apprentissages des étudiantes et des étudiants aux 1er et 2e cycles**   * Résolution UQO-DSE-19-206-1505 adoptée lors de l’Assemblée départementale du 22 février 2019. | | | | |
| La [politique d’évaluation des apprentissages des étudiantes et des étudiants](http://uqo.ca/docs/10227) est disponible sur le site de l’UQO. | | | | |
| **Politique sur le plagiat et la fraude** | | | | |
| La [politique sur le plagiat et la fraude](http://uqo.ca/secretariat-general/fraude-et-plagiat) est disponible sur le site de l’UQO. | | | | |
| **Examen et travaux des étudiants.es** | | | | |
| À moins d’une considération exceptionnelle, il est important de souligner qu’aucun travail ne sera exigé aux étudiantes et aux étudiants pendant la durée d’un stage. Le [Règlement des études de premier cycle](https://uqo.ca/sites/default/files/UQO/utilisateurs/cicaam01/2024-06-17_Re%CC%80glement%20des%20e%CC%81tudes%20de%20premier%20cycle.pdf) est disponible sur le site de l’UQO.  Certains retards dans la remise de travaux peuvent être provoqués par des évènements imprévisibles (maladie ou décès d’un proche, par exemple); lorsqu’il n’y a pas de motif justifié, et que la ressource enseignante souhaite appliquer une pénalité, le département considère qu’un maximum de 20% ou un cran peut être retranché par jour de retard et être inscrit dans le plan de cours pour la remise de travaux.  **Absence aux examens**  La [procédure de gestion des absences aux examens](https://uqo.ca/docs/10858) est disponible sur le site de l’UQO ainsi que le [formulaire d’absence](https://uqo.ca/docs/10857). | | | | |

|  |
| --- |
| **Références (majoritairement récentes)**   * Conformément aux [normes de présentations des travaux écrits](https://uqo.ca/docs/9303). *Le DSE demande d’indiquer les références selon les normes de l’APA.* |
|  |

*Plan de cours cadre - 1er cycle / Version du 18 oct. 24 / Département des sciences de l’éducation*